

# Enfreindre la loi



Jean-Claude Guillaume



**Cher Pasteur,**

"Quiconque pèche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi." ([1Jn 3.4](#))

La notion de péché semble aujourd'hui, pour nos contemporains, n'être qu'une survivance d'un obscurantisme moyenâgeux. Le temps est révolu où un kleptomane s'appelait un voleur, un mythomane un menteur, une nymphomane une dévergondée. Une petite histoire me semble typique de notre époque. Un jeune homme rentre du culte dominical. Son père lui demande sur quoi le pasteur avait prêché :

— Il a parlé sur le péché.

— Ah, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

— Ben... J'ai eu l'impression qu'il était plutôt contre !...

Cette notion est devenue tellement floue, depuis qu'il est "interdit d'interdire", qu'il est grand temps de remettre les pendules à l'heure, et de redécouvrir ce qu'est réellement le péché. Pécher, nous dit le texte en exergue, c'est transgresser la loi. Personne n'aime vraiment ce petit mot de trois lettres : LOI. Pourtant, même l'anarchiste le plus endurci est obligé de se soumettre à certaines lois, pour éviter des conséquences fâcheuses. Il y a :

· Les lois de la nature : Si on saute du septième étage dans le vide, on transgresse la loi de la gravitation. C'est le **péché** contre la pesanteur : Résultat : La mort.

· Les lois physiques de la santé : Si on se drogue et qu'on s'inflige une overdose, on transgresse les lois de la vie. C'est le **péché** contre la santé : Résultat : La mort.

· Les lois de la société : Si on double en haut de côte au mépris de la ligne continue, on transgresse le code de la route et on risque une collision frontale. C'est le **péché** contre la sécurité : Résultat : La mort.

Mais si l'on peut s'estimer en droit de contester des lois établies par les hommes, quel est notre recours contre les lois de l'univers et celles de la vie ? La science a expliqué et quantifié la loi de la gravitation ; elle a découvert et analysé les ressorts cachés de la vie sur terre ; mais cela lui permet-elle d'en modifier les paramètres à sa guise, impunément ? Où vont nous mener les manipulations génétiques de nos savants apprentis-sorciers ? Nul ne le sait, et la plupart le craint.

Or, les lois de la nature ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Celui qui les a créées a aussi créé des lois spirituelles. Et si le péché

contre les premières peut avoir des conséquences souvent mortelles, que peut-il en être de la transgression des secondes ?

Choisir de les ignorer ou de n'y point croire serait aussi insensé que de refuser d'accepter les lois de l'univers. Dieu a résumé ses lois spirituelles dans le Décalogue, la loi qu'il a donnée à Moïse sur le mont Sinaï, véritable "mode d'emploi" pour les hommes ([Ex 20.4-17](#)) :

1. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.
2. Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point [...]
3. Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.
4. Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu [...]
5. Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.
6. Tu ne tueras point.
7. Tu ne commettras point d'adultère.
8. Tu ne déroberas point.
9. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.
10. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.

Celui qui utilise à sa guise une machine qu'il vient d'acquérir, sans se soucier des instructions du constructeur aura de sérieux problèmes.

L'homme a péché contre le mode d'emploi de son Créateur, attirant sur lui la mort spirituelle : "**Car le salaire du péché, c'est la mort**" ([Rom 6.23](#)).

C'est un privilège, pour nous prédicateurs de l'Évangile, d'annoncer la bonne nouvelle de l'amour de Dieu. Mais si nous voulons que nos contemporains découvrent cet amour dans toute sa magnificence, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la gravité du péché. Il ne sert de rien à un médecin de faire l'apologie de la santé devant un malade. Son rôle est de diagnostiquer la maladie, et de prescrire les remèdes appropriés en vue de guérir le patient.

Dieu aime le pécheur, mais il a en horreur le venin mortel du péché. Avant de pouvoir connaître l'amour de Dieu dans sa plénitude, il est indispensable que le pécheur reconnaisse et abandonne son péché. Il connaîtra alors la miséricorde et le pardon de Dieu :

"Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde." ([Pr 28.13](#))

**Jean-Claude Guillaume**

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



1 PARTAGES

